



FOIRE AUX QUESTIONS

1. Qui peut participer au tirage ?

Toute personne âgée de 18 ans et plus, dont le prénom, le nom et l'adresse municipale seront inscrits sur le coupon de participation. Dans le cas de la vente de billets sur Internet, il est à noter que celle-ci est limitée aux résidents du Québec. Les billets papier doivent avoir été achetés sur le territoire de la province de Québec. Il est possible d'acheter plusieurs billets en ligne (envoyés par courriel) ainsi qu'en version papier (disponibles chez plusieurs de nos partenaires).

Un groupe peut également se procurer un billet de tirage, pourvu que le nom de chacune des personnes qui ont acheté le billet figure sur le coupon de participation. Si l'espace est insuffisant, il suffit de nommer un représentant du groupe, puis de rédiger un document signé par toutes les parties stipulant que le billet portant le numéro XXXXXX appartient au groupe représenté par (nom du représentant). Sur le document, vous devez inscrire lisiblement le nom de toutes les personnes appartenant au groupe et celles-ci doivent le signer.

Une entreprise peut se procurer un billet de tirage. À noter que c'est l'entreprise qui sera déclarée gagnante du prix, si le billet est tiré. Si l'entreprise est un regroupement d'employés, il est important de rédiger un document signé par toutes les parties stipulant que le billet portant le numéro XYZ appartient au groupe ou individus représentés par (nom de l'entreprise). Sur le document, vous devez inscrire lisiblement le nom de toutes les personnes appartenant au groupe et celles-ci doivent le signer.

Si l'entreprise offre des billets en cadeau à des employés, les coordonnées de l'entreprise peuvent être inscrites sur le billet, mais un document doit être rédigé en annexe indiquant que (nom et prénom de l'employé) a reçu en cadeau le billet portant le numéro XXXXXX.

L'offrir en cadeau : il est possible d'offrir un billet de tirage en cadeau à toute personne âgée de 18 ans et plus, résidente du Québec. Pour qu'elle soit éligible, vous devrez inscrire son nom, son adresse municipale et ses coordonnées sur le billet. Vous pouvez aussi les acheter à votre nom et les offrir ensuite. Dans ce cas, il est important de rédiger un document stipulant que le billet portant le numéro XXXXXX appartient à « X » et lui a été remis en cadeau. Même si vous serez nommé comme étant gagnant d'un prix, la personne à qui le billet appartient sera légalement en mesure de réclamer le prix en son nom, selon les modalités du tirage.

Personnes non éligibles au tirage :

Les personnes âgées de moins de 18 ans;

Les employés d'Opération Enfant Soleil et les personnes demeurant à la même adresse municipale

2. Où peut-on acheter des billets ?

Après des partenaires de notre réseau de vente officiel, du **1^{er} septembre au 31 décembre 2021**;



En ligne, au passeportdereve.ca du **1^{er} septembre 2021 au 10 février 2022**;
Chez Opération Enfant Soleil du **1^{er} septembre 2021 au 23 février 2022**, ou;
Certains autres partenaires d'Opération Enfant Soleil vendent également des billets papier et en ligne.

Désormais, vos billets achetés en ligne vous seront envoyés électroniquement, par courriel, jusqu'à 24 heures suivant votre transaction. Aucun billet ne sera imprimé et envoyé par la poste. Important de vérifier votre boîte courriels indésirables si celui-ci ne s'affiche pas dans votre boîte de réception.

3. Quand le tirage aura-t-il lieu ?

Le tirage aura lieu le **24 février 2022**, entre 11h30 et 13h00, en direct des studios de Rythme FM et une vidéo du tirage sera publiée dans la journée sur la page Facebook d'Opération Enfant Soleil.

Les gagnants seront contactés par téléphone le jour même et auront 30 jours pour réclamer leur prix au siège social d'Opération Enfant Soleil, situé au 450 avenue Saint-Jean-Baptiste, bureau 10, Québec (Québec) G2E 6H5.

4. Quelle est la quantité de billets à vendre ?

Au total, 127 000 billets du tirage Passeport de Rêve sont disponibles.

5. Puis-je acheter plusieurs billets?

Oui, il est possible d'acheter un maximum de 100 billets par transaction. Toutefois, vous pouvez effectuer plusieurs transactions.

6. Comment s'assurer que mon achat en ligne a bien été complété?

Suivant votre transaction, vous recevrez deux courriels, un premier pour la confirmation de votre transaction et un deuxième avec votre billet en pièce jointe. Il se peut qu'il y ait un délai de 24h pour la réception de vos billets. Votre coupon de participation est automatiquement ajouté au baril de tirage.

7. Quelle est la somme remise à Opération Enfant Soleil pour chaque billet vendu ?

La totalité de l'achat du billet est remise à Opération Enfant Soleil, soit les 10 \$ en entier. Nous sommes foyés de pouvoir compter sur l'appui de généreux partenaires qui nous permettent de réduire le coût d'opération d'un tel projet à son minimum.

8. Jusqu'à quand peut-on participer ?

Une fois la vente chez nos partenaires et la vente en ligne terminée, les billets seront disponibles au siège social d'Opération Enfant Soleil jusqu'au **23 février 2022 inclusivement**.

9. J'ai perdu mon billet, que faire ?

Nous identifions le gagnant grâce à deux pièces d'identité qui confirment son nom et ses coordonnées, inscrits sur le coupon de participation dûment rempli lors de son achat. La perte de votre billet n'est pas un problème.

10. Est-ce que le prix est monnayable?

Non.

11. Quelle est la valeur des prix du tirage?

1 Grand Prix, d'une valeur de 87 000 \$ offert en crédit voyage, décliné de cette façon :

- Huit (8) billets en Classe affaires, valides pour toute destination d'Air Canada, valide pour deux ans, d'une valeur commerciale approximative de 44 000 \$;
- un million (1 000 000) de milles Aéroplan, d'une valeur de 33 000 \$, applicables selon les modalités d'Aéroplan décrites sur leur site Internet : www.aeroplan.com;
- 10 000 \$CDN en argent comptant, remis sous forme de chèque au nom du gagnant au moment où celui-ci réclamera son prix.

Ou le gagnant peut choisir 25 000 \$ en argent, remis par chèque.

Quarante-deux (42) prix secondaires seront tirés après le Grand Prix, et les titulaires des billets gagnants obtiendront chacun un prix, selon l'ordre suivant :

- Les deux (2) premiers gagnants obtiendront chacun une carte-cadeau de 2 500 \$ échangeable chez Meubles Léon;
- Les cinq (5) gagnants suivants obtiendront chacun un forfait vacances, échangeable dans un Hôtel Fairmont Québec, selon l'ordre suivant :
 - Fairmont Le Reine Elizabeth d'une valeur de 3 286 \$;
 - Fairmont Le Château Frontenac d'une valeur de 2 209 \$;
 - Fairmont Le Château Montebello d'une valeur de 2 000 \$;
 - Fairmont Le Manoir Richelieu d'une valeur de 1 469 \$;
 - Fairmont Tremblant d'une valeur de 1 239 \$.

*Consultez les détails des forfaits vacances offerts au passeportdereve.ca.

- Les cinq (5) gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 1 000 \$ échangeable chez Bikini Village;
- Les cinq (5) gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 1 000 \$ échangeable chez Bureau en Gros;
- Les cinq (5) gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 1 000 \$ échangeable chez Flordeco;
- Les 10 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 500 \$ échangeable chez Canada Valises Dépôt.ca;
- Les 10 gagnants suivants obtiendront chacun une carte-cadeau de 500 \$ échangeable chez Stokes.

12. Si les prix ne sont pas réclamés dans les 30 jours suivant le tirage, qu'advient-il?

Dans le cas où des prix ne seraient pas réclamés dans les 30 jours suivants le tirage, Opération Enfant Soleil procédera à un deuxième tirage, au plus tard le 1er jour ouvrable suivant l'échéance de ladite période de 30 jours, au siège social de l'organisme, situé au 450, avenue Saint-Jean-Baptiste, bureau 10, Québec (Québec) G2E 6H5. L'attribution des prix se fera dans le même ordre que lors du tirage initial.

13. Que faire si je remporte le grand prix, mais que je ne souhaite pas voyager ?

Il est important de mentionner qu'en plus des (huit) 8 billets d'avion, une partie du grand prix de 87 000 \$ en crédit-voyage est utilisable à vie, soit un million (1 000 000) de milles Aéroplan, d'une valeur de 33 000 \$, et la somme 10 000 \$CDN en argent comptant, remis sous forme de chèque. Si toutefois le gagnant ne souhaite pas choisir ce grand prix, il aura la possibilité de choisir 25 000 \$CND en argent qui lui sera remis par chèque.

14. Pourquoi faire le tirage d'un crédit-voyage présentement ?

Selon les mesures sanitaires en cours, il est possible et permis de voyager au Canada ou à l'extérieur du pays.

Le grand prix offert dans cette 3^e édition du tirage Passeport de rêve Air Canada a été réfléchi de façon à ce que le gagnant ne soit pas pénalisé par la situation sanitaire en vue de l'utilisation de son prix :

Les huit (8) billets d'avion offerts dans la composition du grand prix sont échangeables au cours des 2 années suivant la réclamation du grand prix par le gagnant, s'il choisit le crédit-voyage. En plus des huit (8) billets d'avion, une partie du grand prix de 87 000 \$ en crédit-voyage est utilisable à vie, soit un million (1 000 000) de milles Aéroplan, d'une valeur de 33 000 \$, et la somme 10 000 \$CDN en argent comptant, remis sous forme de chèque.

Si toutefois le gagnant du grand prix ne souhaite pas choisir le crédit-voyage, il aura la possibilité de choisir 25 000 \$CDN en argent canadien qui lui sera remis par chèque.

Les sommes amassées par la vente de billets sont essentielles, car elles permettront d'offrir les meilleurs soins aux enfants malades dans les hôpitaux partout au Québec.

15. Que faire si les normes sanitaires changent et qu'il est impossible de voyager et d'utiliser les billets d'avion, après que le grand gagnant ait réclamé et choisi le crédit-voyage comme grand prix?

La somme de 10 000\$ en argent ainsi que le un million (1 000 000) de milles Aéroplan sont valides et utilisables à vie. Pour ce qui est des huit (8) billets d'avion échangeables pendant deux (2) ans chez Air Canada, advenant le cas où la situation sanitaire rendrait impossible tout voyage au Canada ou à l'extérieur du pays au cours des deux (2) prochaines années, le gagnant pourrait transmettre une demande à Air Canada afin de valider la possibilité de prolonger la date d'utilisation des huit (8) billets d'avion (modalités à la discrétion d'Air Canada).

16. Est-ce que je peux avoir un reçu d'impôt pour l'achat de billet

Malheureusement, aucun reçu n'est délivré, car vous avez la chance de gagner un prix.

Les tirages et concours sont régis par la Régie des Alcools et des Jeux du Québec (RACJ) qui a des règles très précises selon que l'on parle de tirage ou de concours et que nous nous devons de bien sûr de respecter.

L'achat de billets de tirage ne constitue pas un don au regard de la loi de l'impôt en ceci qu'un don doit être un montant d'argent donné sans contrepartie. Dans le cas des tirages, la contrepartie représente la chance de gagner : vous avez autant de chances de gagner que de billets achetés à contrepartie représente la chance de gagner.